

Les infos du CART



Compte bancaire

Identité Bancaire

Lui : J'ai trouvé du travail, et le patron me demande mon compte bancaire pour me payer. Après, j'ai trouvé un logement, mais l'agence n'accepte que les prélèvements, les virements ou les chèques. Pareil pour payer l'électricité et la cantine des enfants. . . Dis-moi, on fait comment pour vivre en France sans compte bancaire ?

Elle : Ah oui, tu as raison, ce n'est pas facile. Ouvrir un compte bancaire, c'est fondamental. Partout on te demande ton RIB, ton Relevé d'Identité Bancaire. Une bonne partie des paiements est dématérialisée, sur carte bancaire ou sur portable. Même l'argent liquide, il faut le retirer auprès d'une banque.

Trois sortes de banques

Lui : Mais des banques, il y en a des dizaines ! Comment on fait pour en choisir une, pour savoir si elle aura les services qu'on souhaite, combien ça va nous coûter, et cetera.

Elle : Bon, écoute : on va essayer d'y voir clair. Déjà toutes les banques ne se ressemblent pas. Les pros distinguent trois sortes de banques. Les banques traditionnelles, les banques en ligne et les néobanques.

Banques traditionnelles

Lui : Les banques traditionnelles, ce sont les gardiennes de la tradition, je suppose.

Elle : Au moins ce sont les plus anciennes. On les appelle traditionnelles, ou physiques, parce qu'elles ont des agences, des guichets, avec des employés qui peuvent réaliser les opérations à ta place. Des fois, c'est pas mal de pouvoir poser des questions à une vraie personne, plutôt qu'à une Intelligence Artificielle !

Banques en ligne

Lui : Mais les banques traditionnelles, en plus des guichets, elles ont aussi un site internet et une application mobile, pour réaliser des opérations depuis un ordi ou un smartphone. Alors qu'est ce que les banques en ligne ont de différent ?

Elle : En fait ce sont des filiales des banques traditionnelles. BforBank est affiliée au Crédit Agricole, BoursoBank à la Société Générale, HelloBank à BNP Paribas, et cetera. La banque en ligne offre les mêmes services que la maison mère, à moindre coût puisqu'elle n'a pas la charge des agences. Par contre, tu n'as que le site internet et l'appli pour les opérations sur ton compte.

Néobanques

Lui : Et il y a encore une troisième sorte ?

Elle : En théorie oui : les néobanques sont indépendantes des banques traditionnelles, mais pour l'utilisateur elles ne sont pas vraiment différentes des banques en ligne. Il peut y avoir moins de services proposés, mais ça dépend vraiment de l'établissement. Dans les deux cas, tu n'as qu'une appli ou un site web pour gérer tes comptes.

Contrôle et certification

Lui : Dis-moi, ça a l'air d'une sacrée jungle ! J' imagine que c'est facile de se faire arnaquer, non ?

Elle : C'est vrai qu'il faut faire attention. Il y a tout de même deux organisations qui contrôlent les établissements bancaires, et les certifient quand ils sont suffisamment sérieux : c'est l'autorité des marchés financiers et l'ACPR, une autorité de contrôle qui dépend de la Banque de France. Elles publient des listes noires d'adresses à éviter, et délivrent des certificats aux établissements qui respectent les normes.

Carte bancaire

Lui : Bon, d'accord, mais qu'est-ce que je peux demander au minimum à une banque, si elle est certifiée ?

Elle : Au moins, il faut qu'elle ouvre un compte à ton nom, avec identifiant et enregistrement de signature, et qu'elle encaisse les dépôts que tu feras sur ce compte. Ensuite, il faut qu'elle te donne un moyen d'utiliser l'argent de ton compte. Au moins une carte bleue, avec laquelle tu pourras payer et retirer de l'argent liquide.

Découverts

Lui : Et qu'est-ce qui se passe si je dépense plus que ce qu'il y a sur mon compte ; par exemple si je fais un gros chèque avant de recevoir mon salaire ?

Elle : Ça s'appelle un découvert bancaire. Pendant que ton solde est négatif, c'est comme si la banque te prêtait de l'argent. Évidemment, ça a un coût : elle va te faire payer des agios, c'est-à-dire des intérêts élevés sur les sommes prêtées, en plus des frais de dossier. Le plus souvent il y a un découvert maximum autorisé. Certaines banques interdisent carrément les découverts, même faibles.

Frais bancaires

Lui : Il n'y a pas que les découverts qui coûtent cher, j'imagine ?

Elle : Non, bien sûr ! A priori, tous les services sont payants, de l'ouverture du compte à sa gestion en passant par la carte bleue. À l'ouverture du compte, la banque doit te fournir toute l'information sur ce qu'elle va te faire payer. Elle le fait bien sûr : sur des documents de plusieurs pages écrits en petits caractères et très mal expliqués.

Comparatifs

Lui : Mais alors comment je fais pour savoir ce que ça va me coûter ?

Elle : Il faut aller sur le net. Plusieurs sites de consommateurs publient des comparatifs. Il y en a même un sur le site du ministère de l'Économie et des Finances. Renseigne-toi bien avant d'ouvrir un compte !

Refus d'ouverture

Lui : Mais une banque peut me refuser d'ouvrir un compte ?

Elle : Oui, certaines banques refusent les étrangers en situation irrégulière, ceux qui n'ont pas de revenus fixes, elles exigent un dépôt minimal, et cetera.

Banque de France

Lui : Et il n'y a aucun recours ?

Elle : En théorie, si. Le droit au compte bancaire est garanti par la loi. Si tu n'as pas de compte et qu'une banque a refusé de t'en ouvrir un, tu peux t'adresser à la Banque de France. Elle devra désigner un établissement qui ne pourra pas refuser d'ouvrir le compte. Ça, c'est la théorie. En pratique, ce n'est pas si simple. Il vaut mieux trouver directement une banque qui accepte ta situation. En général les néobanques ont tendance à être moins exigeantes.

Informe toi !

Lui : Euh, je suis pas vraiment sûr d'avoir tout compris. Comment je fais si j'ai d'autres questions ?

Elle : Tu peux demander au CART, on essaiera de t'aider, mais on ne sait pas tout. Il y a énormément d'information en ligne, encore faut-il comprendre ce qui est écrit, et c'est pas simple !

Liens utiles

- Droit au compte bancaire ([GISTI](#))
- Ouvrir un compte bancaire quand on est sans-papier ([Guide-Immigration](#))
- Tarifs bancaires ([ministère de l'Économie et des Finances](#))
- Autorité de Contrôle de la Banque de France ([ACPR](#))
- Information aux consommateurs ([Institut National de la Consommation](#))
- Comparatif et informations sur les banques ([MoneyVox](#))
- Choisir sa banque en ligne ([Que Choisir](#))